

propulsion Québec

Grappe des
transports électriques
et intelligents

FAITS SAILLANTS

**ÉCOSYSTÈME DES TRANSPORTS ÉLECTRIQUES ET
INTELLIGENTS**

BUDGET DU CANADA 2022-2023

Budget en bref

- Lancement d'un fonds de croissance du Canada capitalisé au départ de 15 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.
- Création d'une agence canadienne d'innovation et d'investissement et fournira 1 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir ses opérations initiales.
- Jusqu'à 3,8 milliards de dollars d'aide sur huit ans afin de mettre en œuvre la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada.
- 1,5 milliard en mesures d'aide ciblée aux projets de minéraux critiques, incluant jusqu'à 1 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour le Fonds stratégique pour l'innovation.
- 603,2 millions sur cinq ans, à compter de 2022-2023 pour bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus efficaces.
- 10,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour renouveler le Centre d'excellence sur les minéraux critiques.
- 70 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023, afin de faire progresser le leadership mondial du Canada en matière de minéraux critiques.
- 45 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023 pour appuyer des projets qui renforceront l'industrie nationale des semi-conducteurs au Canada.
- 750 millions de dollars sur six ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir la croissance et le développement des grappes d'innovation mondiales du Canada.
- 96,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 22,9 millions par la suite afin de bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial.
- 38,3 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et 12,7 millions par la suite afin d'ajouter de nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada recrutées à l'échelle internationale dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.
- 396,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour les étapes de planification et de conception à l'appui du train à grande fréquence entre Toronto et Québec.
- Une obligation relative aux ventes selon laquelle les véhicules zéro émission (VZE) devront représenter au moins 20 % des ventes de tous les véhicules légers neufs au Canada d'ici 2026, au moins 60 % des ventes d'ici 2030 et 100 % des ventes d'ici 2035.

- Un règlement sur les VZE moyens et lourds qui exigera que les VZE représentent 100 % des ventes totales de VML d'ici 2040 pour une sous-catégorie de véhicules, ainsi que des exigences réglementaires relatives aux ventes provisoires d'ici 2030 pour les différentes catégories de véhicules.
- 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, en vue de prolonger le programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) jusqu'en mars 2025.
- La Banque de l'infrastructure du Canada investira 500 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des VZE urbaine et commerciale à grande échelle.
- 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin de financer le déploiement de l'infrastructure de recharge des VZE dans les communautés suburbaines et éloignées dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ).
- 2,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour renouveler le programme relatif au parc de véhicules dans le cadre de l'écologisation des opérations du gouvernement.
- 547,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, pour un nouveau programme d'incitation à l'achat de VZE moyens et lourds.
- 33,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 42,1 millions de dollars en amortissement restant pour l'élaboration et à l'harmonisation des règlements et procède à des essais de sécurité pour les grands routiers zéro émission.
- 199,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 0,4 million de dollars par la suite, pour élargir le Programme d'évaluation écoénergétique des flottes de transport des marchandises, permettant d'appuyer l'évaluation et la modernisation d'un plus grand nombre et une diversité accrue des flottes et des types de véhicules.

Principales mesures

CHAPITRE 2 – UNE ECONOMIE FORTE, EN CROISSANCE ET RESILIENTE

2.1 Diriger la croissance économique et l'innovation

Lancer un fonds de croissance du Canada de classe mondiale (P. 66)

Le budget de 2022 propose d'établir le fonds de croissance du Canada en vue d'attirer des investissements importants du secteur privé, et ce, afin de réaliser les objectifs importants en matière de politique économique nationale suivants :

- Réduire les émissions et contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada;
- Diversifier l'économie canadienne et renforcer les exportations en investissant dans la croissance des industries à faibles émissions de carbone et des nouvelles technologies dans différents secteurs, autant traditionnels que nouveaux, de la base industrielle du Canada;
- Appuyer la restructuration des chaînes d'approvisionnement essentielles dans les domaines importants pour la prospérité future du Canada, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Le fonds de croissance du Canada sera un nouveau mécanisme d'investissement public qui sera exploité de façon indépendante du gouvernement fédéral. Il servira à réaliser des investissements au moyen d'un vaste ensemble de mécanismes financiers, ce qui comprend toute forme de dette, de capitaux propres, de garanties et de contrats spécialisés. Le fonds sera capitalisé au départ à l'aide de 15 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Il investira de manière concessionnelle, selon l'objectif suivant : pour chaque dollar qu'il investira, le fonds cherchera à attirer au moins trois dollars de capital privé.

Créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement (P. 68)

Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend créer une agence d'innovation et d'investissement fédérale indépendante sur le plan opérationnel et propose de fournir 1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir ses opérations initiales. Les détails définitifs sur le budget de fonctionnement de l'agence seront déterminés à la suite d'autres consultations qui se tiendront plus tard cette année.

Le soutien fourni par l'intermédiaire de l'agence d'innovation et d'investissement favorisera également l'innovation et la croissance dans le secteur de la défense du Canada et stimulera les investissements dans la fabrication de matériel de défense au Canada.

Le gouvernement mènera d'autres consultations auprès d'experts canadiens et internationaux afin de parachever la conception de la nouvelle agence et d'établir son mandat, et les détails seront annoncés dans la mise à jour économique et budgétaire de 2022.

Examiner le soutien fiscal à la R&D et à la propriété intellectuelle (P. 70)

Le programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) prévoit des incitatifs fiscaux en vue d'encourager les entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs à exercer des activités de R et D. Le programme de RSDE a été une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada. Le gouvernement prévoit d'entreprendre un examen du programme afin de s'assurer d'abord qu'il encourage efficacement la R et D qui profite au Canada, puis d'étudier les possibilités de le moderniser et de le simplifier. Dans le cadre de l'examen, nous cherchons à savoir en particulier s'il est justifié d'apporter des changements aux critères d'admissibilité pour assurer la pertinence du soutien et améliorer l'efficacité du programme dans son ensemble.

Réduire les impôts des petites entreprises canadiennes en croissance (P. 71)

Le budget de 2022 propose d'éliminer l'accès au taux d'imposition des petites entreprises de façon plus graduelle; l'accès sera complètement éliminé lorsque le capital imposable atteint 50 millions de dollars, plutôt que 15 millions.

Cette mesure permettra à un nombre accru de moyennes entreprises de bénéficier du taux réduit, augmenterait le montant des revenus qui peuvent être admissibles au taux réduit et entraînerait des économies d'impôt estimées à 660 millions de dollars pour la période allant de 2022-2023 à 2026-2027, une somme pouvant être réinvestie pour soutenir la croissance et créer des emplois. Cette mesure s'appliquera aux années d'imposition démarrant à partir de la date de dépôt du budget.

2.2 Soutenir la croissance économique et des chaînes d'approvisionnement stables

Stratégies du Canada sur les minéraux critiques et les industries propres (P. 73)

Au total, le budget de 2022 propose de fournir jusqu'à 3,8 milliards de dollars d'aide sur huit ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023 afin de mettre en œuvre la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada. Cela permettra de créer des milliers de bons emplois, d'assurer la croissance de l'économie et de faire du Canada un joueur essentiel de l'industrie mondiale en croissance des minéraux critiques.

Soutenir les projets minéraux critiques au Canada (P.74)

Voici les mesures particulières proposées dans le budget de 2022 pour soutenir les projets liés aux minéraux critiques :

1. Un financement pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars sur sept ans, à compter de 2023-2024, pour des investissements en infrastructure qui appuieront le développement des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, en mettant l'accent sur les gisements prioritaires.
2. Un financement de 79,2 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023, pour permettre à Ressources naturelles Canada d'offrir au public l'accès à des ensembles de données intégrés en vue d'éclairer l'exploration et l'exploitation des minéraux critiques.
3. La création d'un nouveau crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques de 30 % à l'égard de dépenses d'exploration minière déterminées engagées au Canada et faisant l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditives.

Le crédit d'impôt s'appliquerait à certaines dépenses d'exploration ciblant le nickel, le lithium, le cobalt, le graphite, le cuivre, les éléments des terres rares, le vanadium, le tellure, le gallium, le scandium, le titane, le magnésium, le zinc, les métaux du groupe platine ou l'uranium, et ayant fait l'objet d'une renonciation dans le cadre d'une convention visant des actions accréditives conclue après le jour du dépôt du budget et au plus tard le 31 mars 2027.

Attirer des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques mondiales (P. 75)

Le budget de 2022 propose de fournir jusqu'à 1 milliard de dollars sur six ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le Fonds stratégique pour l'innovation. Combinée à un montant de 500 millions provenant du financement du programme actuel, cette mesure fournira 1,5 milliard en mesures d'aide ciblée aux projets de minéraux critiques, en accordant la priorité aux demandes concernant la fabrication, la transformation et le recyclage. L'appui à des projets innovateurs par

l'intermédiaire du Fonds stratégique d'innovation complétera d'autres investissements proposés dans le secteur, dont l'investissement proposé de 1,5 milliard de dollars dans les infrastructures.

Promouvoir l'extraction et la transformation durables des minéraux (P. 76)

Le budget de 2022 propose d'accorder **jusqu'à 144,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023**, à Ressources naturelles Canada et au Conseil national de recherches du Canada **afin de soutenir la recherche, le développement et le déploiement de technologies et de matériaux à l'appui des chaînes de valeur des minéraux critiques.**

- En outre, comme il est indiqué dans le chapitre 7, le budget de 2022 propose de fournir 103,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages pour les ressources naturelles et l'expansion du Bureau des partenariats avec les Autochtones. On consacrera au moins 25 millions de dollars de ce montant à la tenue de consultations anticipées et au renforcement des capacités des communautés autochtones en vue d'appuyer leur participation à la stratégie associée aux minéraux critiques. Ces investissements accroîtront la capacité des Autochtones de profiter de tous les types de projets de ressources naturelles, y compris les minéraux critiques, et constitueront un élément clé de la proposition de partenariat avec les peuples autochtones dans les projets de ressources naturelles présentées au chapitre 7.

Simplifier les processus réglementaires (P. 76)

Le budget de 2022 propose de fournir **10,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025**, à Ressources naturelles Canada pour **renouveler le Centre d'excellence sur les minéraux critiques**, qui collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires et qui fournira un soutien direct pour aider les exploitants de minéraux critiques à s'y retrouver dans les processus réglementaires et les mesures de soutien existantes.

Le budget de 2022 propose également de fournir jusqu'à 40 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'appuyer les processus réglementaires dans le Nord.

Collaborer avec nos amis et nos alliés afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales (P. 77)

Le budget de 2022 propose de fournir **70 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023**, à Ressources naturelles Canada **afin de faire progresser le leadership mondial du Canada en matière de minéraux critiques**, en particulier pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.

Améliorer les infrastructures des chaînes d'approvisionnement (P. 77)

Afin d'aider à bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus efficaces, le budget de 2022 propose de fournir 603,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Transports Canada, répartis ainsi :

1. Un financement de 450 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets de chaînes d'approvisionnement par l'intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux, ce qui facilitera la circulation des marchandises dans les réseaux de transport du Canada. Ce financement s'ajoute aux 4,2 milliards accordés au fonds depuis 2017. Le ministre des Transports renommera le fonds pour refléter l'accent mis par le gouvernement sur les chaînes d'approvisionnement.
2. Un financement de 136,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour élaborer des solutions axées sur l'industrie qui permettront d'utiliser des données pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus efficaces, en faisant fond sur le succès d'initiatives comme le programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de la côte Ouest. De ce montant, 19 millions proviendront des ressources existantes.
3. Un financement de 16,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour rendre les chaînes d'approvisionnement du Canada plus concurrentielles, en éliminant les formalités administratives, y compris en s'employant à garantir que les règlements visant les divers modes de transports de fret (p. ex. maritime et ferroviaire) fonctionnent efficacement ensemble.

Renforcer l'industrie des semi-conducteurs du Canada (P. 80)

En plus de ces investissements antérieurs, le budget de 2022 propose de fournir 45 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, selon la comptabilité de caisse, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour qu'il consulte des intervenants, effectue une analyse de marché et appuie des projets qui renforceront l'industrie nationale des semi-conducteurs au Canada.

2.3 Investir dans la propriété intellectuelle et la recherche

Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial (P.83)

Afin de bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial, le budget de 2022 propose de s'appuyer sur des investissements précédents et de fournir 96,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 22,9 millions par la suite :

1. Un financement de 47,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et de 20,1 millions par la suite, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de lancer une nouvelle plateforme nationale de passage du laboratoire au marché pour aider les étudiants diplômés et les chercheurs à commercialiser leur travail;

2. Un financement de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour Affaires mondiales Canada et son programme CanExport en vue d'aider les entreprises canadiennes à protéger leur propriété intellectuelle sur les marchés étrangers;
3. Un financement de 10,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 2 millions par la suite, pour permettre à Innovation, Sciences et Développement économique Canada de lancer une enquête visant à évaluer les investissements antérieurs du gouvernement dans les sciences et la recherche et la façon dont les connaissances acquises dans les établissements postsecondaires produisent des résultats commerciaux;
4. Un financement de 2,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,6 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir l'utilisation d'ExplorerPI, le marché de la propriété intellectuelle du Canada, de sorte que la propriété intellectuelle du secteur public soit davantage utilisée pour aider les entreprises canadiennes;
5. Un financement de 0,8 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,2 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir le programme de cliniques juridiques sur la propriété intellectuelle, qui permettra d'accéder plus facilement aux services de propriété intellectuelle de base.

Embaucher davantage de chercheurs éminents (P. 86)

Le budget de 2022 propose de verser 38,3 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et 12,7 millions par la suite aux conseils subventionnaires fédéraux afin d'ajouter de nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada recrutées à l'échelle internationale dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

Ce financement soutiendra l'ajout de 12 à 25 nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada, ce qui renforcera l'avantage concurrentiel du Canada en tant que destination de choix pour les chercheurs de calibre mondial.

2.5 Soutenir la relance et la croissance dans les secteurs touchés

Les prochaines étapes en vue du projet de train à grande fréquence (P. 90)

Le budget de 2022 propose d'accorder 396,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Transports Canada et à Infrastructure Canada pour les étapes de planification et de conception à l'appui du train à grande fréquence entre Toronto et Québec.

CHAPITRE 3 – UN AIR PUR ET UNE ECONOMIE VIGoureuse

3.1 Réduire la pollution pour lutter contre les changements climatiques

Réduire les émissions sur la route (P. 103)

1. Pour accélérer la fabrication et l'adoption de voitures à énergie plus propres, le gouvernement fédéral mettra en place une obligation relative aux ventes selon laquelle les véhicules zéro émission (VZE) devront représenter au moins 20 % des ventes de tous les véhicules légers neufs au Canada d'ici 2026, au moins 60 % des ventes d'ici 2030 et 100 % des ventes d'ici 2035.
2. Pour réduire les émissions des véhicules moyens et lourds (VML), le gouvernement fédéral a comme objectif que les VZE représentent 35 % des ventes totales de VML d'ici 2030.
3. De plus, le gouvernement fédéral élaborera un règlement sur les VZE moyens et lourds qui exigera que les VZE représentent 100 % des ventes totales de VML d'ici 2040 pour une sous-catégorie de véhicules selon la faisabilité, ainsi que des exigences réglementaires relatives aux ventes provisoires d'ici 2030 pour les différentes catégories de véhicules qui varieraient selon la faisabilité, et examinera la possibilité d'établir des cibles provisoires pour le milieu des années 2020.

Rendre l'adoption des véhicules zéro émission plus abordable (P. 104)

Le budget de 2022 propose de verser 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 0,8 million de dollars en amortissement restant, à Transports Canada en vue de prolonger le programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) jusqu'en mars 2025. L'admissibilité au programme sera également élargie pour appuyer l'achat d'un plus grand nombre de modèles de véhicules, notamment les fourgonnettes, les camions et les véhicules utilitaires sport (VUS), ce qui aidera à rendre les VZE plus abordables. Transports Canada annoncera d'autres détails dans les semaines à venir.

Etablir un réseau national de bornes de recharge pour véhicules électriques (P. 104)

1. Le budget de 2022 annonce que la Banque de l'infrastructure du Canada investira 500 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des VZE urbaine et commerciale à grande échelle. Le financement proviendra des ressources existantes de la Banque de l'infrastructure du Canada dans le cadre de son secteur d'investissement prioritaire de l'infrastructure verte.

2. Le budget de 2022 propose de verser 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada afin de financer le déploiement de l'infrastructure de recharge des VZE dans les communautés suburbaines et éloignées dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ).

A VENIR BIENTÔT

Propulsion Québec annoncera bientôt son programme Recharge+ qui permettra la redistribution de fonds pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour les membres et grands partenaires du secteur privé de la grappe et les organisations québécoises du secteur public.

Restez à l'affût!



3. Le budget de 2022 propose de verser 2,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Ressources naturelles Canada pour renouveler le programme relatif au parc de véhicules dans le cadre de l'écologisation des opérations du gouvernement, qui poursuivra les évaluations de l'état de préparation des immeubles fédéraux nécessaires pour faciliter la transition du parc automobile fédéral aux VZE.

Aider les entreprises à passer aux véhicules zéro émission moyens et lourds (P. 105)

1. Le budget de 2022 propose de verser 547,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, à Transports Canada pour qu'il lance un nouveau programme d'incitation à l'achat de VZE moyens et lourds.
2. Le budget de 2022 propose de verser 33,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, avec 42,1 millions de dollars en amortissement restant, à Transports Canada pour qu'il collabore avec les provinces et les territoires à l'élaboration et à l'harmonisation des règlements et procède à des essais de sécurité pour les grands routiers zéro émission.

Pour aider à décarboniser les véhicules déjà sur les routes, le budget de 2022 propose de verser 199,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 0,4 million de dollars par la suite, à Ressources naturelles Canada pour élargir le Programme d'évaluation écoénergétique des flottes de transport des marchandises, qui sera renommé le Programme de flottes de transport des marchandises écoénergétiques. Ce financement appuiera l'évaluation et la modernisation d'un plus grand nombre et une diversité accrue des flottes et des types de véhicules.

Nouveau crédit d'impôt pour les investissements dans les technologies propres (P. 107)

Le budget de 2022 annonce que le ministère des Finances Canada collaborera avec des experts pour établir un crédit d'impôt à l'investissement pouvant atteindre 30 %, axé sur les technologies à zéro émission, les solutions d'entreposage par batteries et l'hydrogène propre. Les détails de la conception du crédit d'impôt à l'investissement seront présentés dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.